

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021

Présents : Mesdames Dominique Désamy, Estelle Beaud, Eliane Buyat, Isabelle Courtial, Audrey Garnier, Patricia Moine, Christine Némoz, Messieurs Maurice Belantan, André Chabert, Gérard Chaboud-Grilé, Gérald Reveyrand, Guillaume Arru-Gallart, Olivier Ramirez, Olivier Salmon, Aimé Vuailat, Jean-Marc Guillet, Jean Belantan.

Absents : Madame Marie-Aline Ryo donne pouvoir à Monsieur Maurice Belantan, Madame Céline Balme donne pouvoir à Madame Estelle Beaud.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point :

- Location du foncier à la SAS Vez'Park.

Accord des élus présents ou représentés.

Secrétaire de séance : Madame Estelle Beaud.

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **PLU**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport de présentation au vu des textes législatifs et réglementaires :

- Rappel des objectifs définis dans la délibération du 18 juin 2009 pour l'élaboration du projet PLU.
- Rappel du débat intervenu en conseil municipal le 31 mai 2021 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui représente le fil conducteur des actions qui seront entreprises.

3 grandes actions ont été définies et déclinées en objectifs.

- Rappel des choix d'aménagements retenus qui se traduisent au travers du plan de zonage et des 2 orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- Présentation du bilan de concertation :
Registre mairie, bulletins municipaux, réunions publiques, ateliers participatifs, rencontre avec les personnes publiques associées.

Après avoir entendu les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire met aux voix l'arrêt du PLU.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le plan de zonage est disponible auprès de Madame Sylvie Valette pour consultation.

Le projet du PLU sera donc communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) qui auront 3 mois pour émettre leurs avis.

A l'issue de cette date, une enquête publique avec présence d'un commissaire enquêteur sera organisée sur une période d'un mois.

Le projet pourra ensuite être soumis à l'approbation du conseil municipal (date envisagée : mai 2022).

- **Attribution du marché « Plan école »**

Monsieur Gérard Chaboud-Grilé indique que lors de la première consultation, tous les lots du marché n'ont pas pu être attribués. Une nouvelle consultation a été lancée. La commission « appel d'offres » s'est réunie le 16 novembre 2021 et propose de retenir les entreprises suivantes :

	DESIGNATION	ENTREPRISES
LOT 1	Démolition- Gros Œuvre - Façades	FAUGET DUPUIS
LOT 2	Menuiseries extérieures Alu - Verrerie - serrurerie	SARL JOUVE
LOT 3	Cloison - Doublage - Faux Plafonds - Peinture	CLEMENT DÉCOR
LOT 4	Menuiserie intérieures bois	GRAND MENUISIER
LOT 5	Sols souples - Carrelage - Faïence	ISER'SOL

LOT 6	Electricité – Courants faibles	GAILLARD ELEC
LOT 7	Chauffage – Ventilation – Plomberie/Sanitaire	REY FRERES

Une assurance « Dommage-ouvrage », sera contractée.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- **Salle Relais 171**

Chauffage : le chauffage actuel étant hors service, Monsieur Gérard Chaboud-Grilé propose l'installation d'une chaudière à granulés avec plusieurs aérothermes. La livraison du chauffage dans sa globalité pourrait être réalisée au printemps 2022.

2 devis ont été demandés :

Entreprise GILLET Les Abrets en Dauphiné

Entreprise VEYRET Saint Didier de la Tour

Une demande de subvention de 30% du montant est sollicitée auprès du territoire.

Vote du conseil municipal : 18 pour, 1 abstention

Monsieur le Maire informe les élus qu'il suspend dès ce jour les locations aux particuliers jusqu'à la mise en service du nouveau chauffage.

Caution : en raison de récentes dégradations, Monsieur le Maire propose de revoir le montant de la caution. Actuellement de 150 €, elle passerait à 750 € sous la forme de deux chèques (500 € + 250 €) et serait identique pour les habitants de la commune et ceux de l'extérieur.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- **Acceptation d'une donation**

Monsieur le Maire explique que la famille CHARY, propriétaire de la Tour de Charray sur un tènement foncier de 3357 m² (parcelles 927 et 928), souhaite faire don à la commune de Vézeronce-Curtin de leurs biens. Après discussion :

Vote du conseil municipal : 18 pour, 1 abstention

- **Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2022**

Les dates sont identiques à celles de la commune de Morestel soit :

9 et 16 janvier,	25 septembre,
29 mai,	27 novembre,
19 et 26 juin,	4, 11 et 18 décembre.
3 et 10 juillet,	

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- **Information sur les mouvements du personnel**

Deux agents sont recrutés en qualité de non-titulaires :

- Une personne à raison de 28 heures par semaine au service technique à compter du 01/11/2021.
- Une personne à raison de 35 heures par semaine au service administratif à compter du 01/01/2022.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

-

- **Lignes directrices de gestion : création de postes**

La collectivité a envoyé ses propositions concernant l'évolution de la carrière de ses agents territoriaux au comité technique du Centre de Gestion de l'Isère et ce dernier a émis un avis favorable le 2 novembre 2021.

Pour permettre la mise en place de ces lignes directrices de gestion, des postes doivent être créés :

- Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe,
- Adjoint territorial administratif principale 2ème classe,
- Adjoint territorial technique principal 2ème classe,
- Rédacteur territorial principal 1ère classe.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- **Demandes de subventions pour les travaux de la mairie**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer les demandes de subventions pour les travaux de la mairie :

- 1 dossier DETR (Etat) 20%,
- 2 dossiers Région (dont un pour le chauffage bois) 30%,
- 1 dossier Département 30%.

Le dossier DETR doit être déposé avant le 31/12/2021.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **Convention piscine avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné**

Pour les élèves de cinq classes, le montant des séances de natation s'élève à 2 500 €. La part communale sera de 1500 € et celle du Sou des Ecoles sera de 1 000 €.

Vote du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

- **Location du foncier à la SAS Vez'Park**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au travail effectué avec l'avocat et les dirigeants de la SAS VEZ'PARK, des précisions sont à apporter au compte rendu du conseil municipal du 18 octobre 2021.

Les conditions restent inchangées, toutefois, il y a lieu de faire la distinction entre la location des terrains agricoles (4,5 hectares) et la location des parties activités, expositions, conférences, ateliers thématiques, petite restauration (1,5 hectares) en zone UT au futur PLU de la façon suivante :

- Bail emphytéotique de 50 ans sur 4,5 hectares en Zone A au futur PLU (indexé à l'indice national des fermages agricoles hors noyers et vignes).
- Bail à construction inversé de 50 ans sur 1,5 hectare en Zone UT au futur PLU Loyer Minimum Garanti (LMG) fixe et progressif

A compter de la 4ème année, il sera calculé un loyer variable

Le Loyer Minimum Garanti (LMG) sera indexé à l'indice de ICC de l'INSEE.

D'autre part, les baux ne pourront être signés qu'à 2 conditions :

- PLU approuvé,
- Permis de construire de la halle accordé et purgé de recours.

Il est donc proposé au conseil municipal de rédiger avec la SAS VEZ'PARK un contrat sous seing privé d'occupation temporaire à compter du 01 janvier 2022, limité à 2 ans maximum dans l'attente que ces 2 conditions soient réunies.

Informations diverses

Monsieur le Maire fait un point sur le dernier conseil communautaire et notamment l'élection ou la désignation complémentaires des représentants de diverses instances.

En 2021, 1 437 repas ont été servis lors du centre de loisirs de Vézeronce-Curtin et effectués par la CCBD (hors décembre 2021). Repas à facturer à la communauté de communes sur décembre.

Messieurs André Chabert et Olivier Ramirez s'inscrivent pour participer aux commissions « soutien de l'économie et stratégie de création d'entreprises » à la CCBD.

L'écho Vézerontin sera distribué le week-end du 8-9 janvier 2022.

200 colis de Noël seront distribués aux personnes âgées de plus de 75 ans par le CCAS. Le repas des aînés se déroulera le 27 mars 2022.

L'Association Mali-Mélo s'interroge sur la poursuite de son activité, faute de bénévoles, Monsieur le Maire propose d'en reparler courant 2022.

500 personnes ont fréquenté le marché de Noël.

Une réunion pour les travaux de la mairie aura lieu le 07/12/2021.

La commission urbanisme du 25/11/2021 a traité 7 déclarations préalables et 2 permis de construire.